L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, 1er FEVRIER 1888.

PETITES ANNONCES.

A. B. Philips, notaire, 5 Coml. Place, peut prêter sur hypothèque de $600 à $90,000. 29 déc—6m

PERDU.

PERDU—Un CHIEN de chasse blanc et jaune. Une récompense libérale à la personne qui le ramènera au No 337, rue de l'Esplanade. 1er fév—3f

DEMANDES D'EMPLOI.

DEMANDE.—Un jardinier français et vigneron pouvant fournir de bonnes recommandations, désire trouver de l'emploi soit en ville ou à la campagne. S'adresser à Carrollton No 132 rue Jefferson. 1er fév—1f

UN Français donnerait des leçons de français, espagnol et italien ou accepterait un emploi dans le commerce ou l'industrie. Informer par lettre M. M., 112 St Charles. 1er fév—

UN Français qui a habité Cuba deux ans désirerait emploi dans l'agriculture. Ecrire à M. Paul, poste restante, N. O. 1er fév—

UN Professeur, nouvellement arrivé et n'ayant pas d'occupation, offre ses services en cette qualité à une famille ou à une institution, en ville ou à la campagne. Il enseigne le français, l'anglais, l'espagnol, etc. Il ne demande pour toute rémunération que le logement et la table. S'adresser par lettres aux initiales G. O., bureau de l'ABEILLE. 20 déc—

DEMANDES.

ON demande un vigneron pour aller à la campagne. S'adresser de 7 à 8 heures, rue Ursulines No. 302. 28 jan—4f

A VENDRE.

A VENDRE pour cause de mauvaise santé une pension et LODGING HOUSE avec buvette près du Marché Français. S'adresser No 161 rue Decatur. 29 jan—7f

A VENDRE—Beaux terrains pour bâtir, 60 sur 120 pieds dans la ville d'Abita Springs, 2 1/2 heures de la Nouvelle-Orléans par chemin de fer. Bureau 122 rue Commune. 1er déc—

AVIS AUX CREANCIERS.

Frank A. Lynch vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 21,883—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Frank A. Lynch, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1fév—1 5 10

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Otto F. Briede vs. ses créanciers—No 23,021—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire, Otto F. Briede, soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue pardevant R. C. Stockton, notaire, à son bureau, No. 6 rue Carondelet, en cette ville, le SAMEDI, 18 février 1888, à 11 h. A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, et que W. C. Gordon, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle Orléans, 12 janvier 1888.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
3 jan—3f au 18 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—R. Pigeon vs ses créanciers—No 23,124—Div. D.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Rudolph Pigeon soit et est, par le présent, acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant John R. Léger, notaire en cette ville, le JEUDI 16me jour de février 1888, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nlle-Orléans, 25 janvier 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
26 janv—26—fév 4 16

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—H. Groebel et Cie. vs. leurs créanciers.—No. 19,625—Division A.—Ordre de Cour—Qu'une cession des biens des pétitionnaires, H. Groebel & Cie et de Henry Groebel individuellement, et de Olivier Maisonneaux, soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero Jr., notaire public pour la paroisse d'Orléans, à son bureau, No. 17 Commercial Place, le MERCREDI 29ème jour de février 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 24 janvier 1888.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
25 jan—25—17, 29 fév

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Aaron Wolf vs. ses créanciers.—No. 22,929—Qu'une réunion des créanciers de Aaron Wolf soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire en cette ville, commençant le 7me jour de Février 1888, à l'effet de voter sur la demande d'un répit de six, douze et dix-huit mois pour payer ses dettes, en paiements égaux et sans intérêt; et que H. H. Bryan, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents du dit Aaron Wolf, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
1 jan—3f au 7 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Haynes & Rogers, Wm D. Haynes et Andrew Y. Rogers vs leurs créanciers—No 22,908—Division A—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers des dits insolvables, soit convoquée conformément à la loi, au bureau de James Fahey, notaire en cette ville le 1er jour de février 1888, les dits créanciers devant être nommés après la remise de la loi. Que Paul E. Théard, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents des dits insolvables; et que toutes procédures contre les personnes et les biens des dits insolvables soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 29 décembre 1887.
Signé. A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
30 déc—5f au 1er fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—J. B. Junqua vs. ses créanciers—No 20,554 Division B—Ordre de Cour—Que la pétition supplémentaire soit enregistrée, avec les tableaux annexés, qu'une cession des biens du pétitionnaire John B. Junqua, soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant E. A. Peyroux, notaire en cette ville, le MERCREDI, 1er jour de février 1888, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et d'élire un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Joseph Lombard, Esq. notaire, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle Orléans, 27 décembre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, Juge de la dite Cour, division B, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
30déc—3f au 1er fév

Bureaux des percepteurs de taxes d'Etat, paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 18 octobre 1887.

Avis aux acheteurs de propriété sous l'acte No 82 de 1884 et aux personnes dont les propriétés ont été vendues à l'Etat pour taxes non payées de 1880 et les années subséquentes:

Attendu qu'un grand nombre de personnes qui ont acquis des propriétés sous l'Acte No 82 de 1884, ayant assumé et promis de payer les taxes, frais, etc., dûs sur les dites propriétés pour 1880 et les années subséquentes, et ne s'étant pas conformées aux conditions de la vente et la même propriété ayant été vendue à l'Etat pour les taxes non payées de 1880 et les années subséquentes, et comme le délai dans lequel les dits paiements peuvent être faits et la propriété rachetée expirera bientôt, avis est par le présent donné aux acquéreurs sous le dit acte et à toutes les autres personnes dont la propriété a été vendue à l'Etat pour les taxes de 1880 et les années subséquentes qu'à moins que la dite propriété ne soit rachetée dans les trente jours qui suivront cette date, le droit de payer les dites taxes, etc., et de rachat de la propriété expirera et conformément aux instructions reçues de l'Auditeur des Comptes Publics, possession sera prise de toutes les dites propriétés et les loyers et les revenus seront collectés et versés dans la Trésorerie de l'Etat.

JAMES D. HOUSTON, Percepteur de taxes d'Etat, District supérieur, No 77 rue Carondelet.
CHAS. CAVANAC, Percepteur de taxes d'Etat, District inférieur, No 203 rue Canal.
oct—

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Je certifie par ceci que le 28me jour de novembre 1887 un jugement a été rendu par cette cour dans l'affaire suivante, conçu en termes et chiffres suivants:

Emma Friedlander vs Ferdinand Beer, son mari. No 22,161.—Division C.

Sur motion de W. O. Hart, Esq., avocat de la plaignante, et sur production à la Cour des preuves à l'appui de la demande de la plaignante, la loi et les évidences étant en faveur de la plaignante—

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le ... novembre 1887, soit confirmé et, conséquemment qu'il y ait jugement en faveur de la dite plaignante Mme Emma Friedlander et contre le défendeur Ferdinand Beer, son mari, décrétant une séparation des propriétés existant entre eux et autorisant la dite plaignante d'assumer le contrôle et l'administration de sa propriété paraphernale et d'engager des affaires pour son propre compte et profit, tous les frais devant être payés par le défendeur.
Jugement rendu le 28 novembre 1887.
Jugement signé le 2 décembre 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce sixième jour de décembre en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
9 déc—

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Trimestriels ont lieu en Mars, Juin, Septembre et Décembre.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, à plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple, à L'ACADÉMIE DE MUSIQUE, NOUVELLE-ORLEANS, MARDI, 7 FEVRIER 1888.

GROS LOT: $150,000

AVIS.---Billets $10 seulement
DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 .. de	50,000..	50,000
1 Lot de	20,000..	20,000
2 Lots de	10,000..	20,000
4 Lots de	5,000..	20,000
20 Lots de	1,000..	20,000
50 Lots de	500..	25,000
100 Lots de	300..	30,000
200 Lots de	200..	40,000
500 Lots de	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation..	$300..	$30,000
100	200..	20,000
100	100..	10,000
1000 .. de terminaison	50..	50,000
2,179 Lots s'élevant à		$535,000

Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, en change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adressez à

M. A. DAUPHIN, Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un privilège de valeur d'un "Coffee Stand" dans le Marché Poydras, et le contenu, etc., du dit "stand."

C. Doyle & Cie. vs. D. C. Murphy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 22,982.—En vertu d'un ordre de vente daté le 27 janvier, 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 1er février 1888, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Dans le Marché Poydras, du côté sud, entre Baronne et Dryades—

1° Tous les droits, titres, et intérêts du défendeur dans un certain stand, installations, etc., dans le Marché Poydras, en usage pour la vente du café, etc. et dans les affaires de restaurant, le dit stand porte les Nos—

2° Le contenu du dit stand consistant d'articles en usage dans un restaurant tels que installations, cafetières, couteaux, fourchettes, cuillères, plats, assiettes, etc., conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
28 jan—28,29,30,31—fév 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme E. Rand vs. Mme Christina Kuhlmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 22,778.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

I. La moitié indivise d'intérêt et tous les droits, titres et intérêts de la défenderesse Mme Christina Kuhlmann, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Constance, Harmony et Pleasants, désigné par le No. 16, sur un plan lithographié et annexé à un acte passé le 7 juillet 1852, en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville, mesurant vingt-six pieds trois pouces de face à la rue Magazine, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, acquis par feu John Kuhlmann de Chas. Kammer; A. Ducatel, notaire, le 28 avril 1864, enregistré au bureau de transfert, livre 88, folio 53.

2° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Constance, Harmony et Pleasants, désigné par le No 17 du dit îlet, sur un plan annexé à un acte passé pardevant T. O. Stark, ancien notaire, en date du 7 juillet 1852 et formant l'encoignure des rues Magazine et Pleasants, mesurant vingt-six pieds trois pouces de face à la rue Magazine sur une profondeur de quatre-vingt-dix-huit pieds entre lignes parallèles et de face à la rue Pleasants, acheté par feu John Kuhlmann de la succession de Prosper A. Ducatel, notaire, en date du vingt-neuvième jour d'août 1868.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Pleasants, Constance et Harmony, mesurant vingt-deux pieds de face à la rue Pleasants sur une profondeur de vingt-six pieds trois pouces, entre lignes parallèles, étant la subdivision du fond du lot désigné par le No 17, sur un plan lithographié annexé à un acte passé pardevant T. O. Stark, ancien notaire en cette ville, le 7 juillet 1852, acheté par le feu John Kuhlmann de la succession de Hazemen; W. Shannon, notaire, février — 1869.

4° (A) Un morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasin, Constance, Harmonie et Pleasants, mesurant 13 pieds 1 1/2 pouces de face à la rue Magasine, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles et forme cette partie du lot 15, la plus près de la rue Harmonie, aussi:

Aussi (B) Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même îlet, mesurant 13 pieds 1 1/2 pouces de face à la rue Magasins sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles et forme cette partie du lot 15, sur le plan ci-dessus désigné, déposé à l'étude de T. O. Stark, ancien notaire, le terrain le plus près de la rue Pleasants. Acquis par feu John Kuhlmann de Anton Stubb; John F. Coffey, notaire, le 11 février 1862.

5° Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 6me district de cette ville, carré borné par les rues Tolédano, Levée, Chippewa et l'avenue de la Louisiane, désigné par le No Douze, sur un plan de B. Buisson, le 27 février 1851, déposé au bureau de T. Lisbony, ancien notaire, et mesurant trente pieds de façade rue Tolédano, sur cent vingt-huit pieds de profondeur entre lignes parallèles: propriété acquise par feu John Kuhlmann d'Alfred Boutigny: T. O. Stark, notaire, le 12 mars 1853.

6° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 4me district de cette ville, carré borné par les rues Magazine, Camp, Sixième et Septième, mesurant vingt huit pieds de façade rue Magazine, sur cent vingt cinq pieds de profondeur, propriété acquise par feu John Kuhlmann, de la veuve A. Michel, le 25 janvier 1866, Abel Dreyfous, notaire.

7° Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 6me District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Jersey (Annonciation), Tolédano, Laurel et l'avenue de la Louisiane, désignés par les Nos 5 et 6 sur un plan de C. A. Hedin, déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire, plan portant le No 136. Les dits terrains sont contigus et mesurent, chacun, trente pieds de façade rue Toledano, sur cent soixante de profondeur, acquis par feu John Kuhlmann de Clotilde Ilig, A. Ducatel, notaire, le 27 septembre 1860.

8° Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 4me District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Laurel, Sixième, Septième et Jersey (aujourd'hui Annonciation), mesurant cent trente-quatre pieds neuf pouces et quatre lignes sur la ligne le séparant des terrains 1, 2, 3 et 4, sur une profondeur et façade rue Laurel de cent cinquante pieds, entre lignes parallèles, et formant le coin des rues Sixième et Laurel, terrain acquis par feu John Kuhlmann de Mme Martha Sullivan; Wm Shannon, notaire, le 25 juin 1866.

9° Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet No 9 compris entre les rues Pleasants, Laurel, Constance et Tolédano, désignés par les Nos 9 et 10; les dits terrains contigus les uns aux autres et mesurant chacun vingt-neuf pieds de face à la rue Pleasants, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, acquis par feu John Kuhlmann, shérif de la paroisse d'Orléans, le 12 juin 1865, enregistré dans le bureau des transferts livre 89, folio 121.

II Le droit d'usufruit de la défenderesse, Mme Christina Kuhlmann à la susdite propriété laissée par son mari comme veuve et en communauté et comme légataire sous testament.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24jan—24 31—fév 1er 7 15 25

ANNONCE JUDICIAIRE

Guillaume Mothe vs Toby Washington

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,527—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 18 février 1888, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro six dans l'îlet numéro vingt-quatre, borné par les rues Congress, Elmire, Girod et Urquhart; le dit lot mesure trente-et-un pieds de face à la rue Congress sur une profondeur de quatre-vingt-quinze pieds, le tout conformément à un plan dressé par Volquin, déposé comme numéro vingt-six dans le livre des plans numéro deux, à l'étude de Joseph Cuvillier, notaire, étant la même propriété que le défendeur a acquis de Albert Bell, conformément à un acte passé pardevant Henry E. Ker, notaire, en date du 10 mars 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17jan—17. 24. 31—fév 7. 14. 18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Robert S. Eddy vs E. C. Adams.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 22,844—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 25 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, anciennement paroisse Jefferson, en cet Etat, formant une partie de l'îlet borné par les rues St David, Edmond et Green et l'avenue Henry Clay, désigné par le No 96 sur un plan dressé par Nymegger le 24 janvier 1854 et déposé comme plan No 64 dans le livre des plans de A. Chiapella, alors notaire en cette ville. Le dit morceau ou portion de terre est désigné par la lettre "D" sur un plan annexé à un acte de vente de John Kruttschnidt à Charles H. Slote, passé pardevant James Fahey, notaire en cette ville, le 20 octobre A. D. 1869, et mesure cent quarante-neuf pieds dix pouces et une ligne de face à la rue Edmund sur une profondeur de cent quarante-sept pieds, entre lignes parallèles, égales et de face à la rue Greene et forme l'encoignure.

Acquis par le défendeur de Charles D. Statevant par acte pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le 25 novembre 1881.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 jan | 24 31—fév 7 15 21 25

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double de choix, No. 486 rue Commune entre Miro et Tonti.

Succession de Simon Fitzpatrick.

No 22,548—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 25 février 1888 à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 18 janvier 1888, il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci-après, à savoir:

Le cottage double No 486 rue Commune ou Avenue Tulane, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commune, Gravier, Miro et Tonti; le terrain mesure 33 pieds 3 pouces de face à la rue Commune, actuellement l'Avenue Tulane, sur une profondeur de 120 pieds et est composé de tout le lot No 24 et une portion du lot No 25 ainsi qu'il est démontré sur un plan de Arthur de Armas, ingénieur civil, daté le 12 mai 1870, déposé au bureau de Amédée Ducatel, notaire, le 27 avril 1871; le cottage est retiré de la rue et a 3 chambres et une cuisine, citerne et hangar de chaque côté; la propriété rapporte $23 par mois.

Conditions—Comptant—Un dépôt de 10 pour cent devra être fait à la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Geo. C. Preot, Esq., notaire public.
22 jan—fév 4,11,18,25

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCES MECHANICS AND TRADERS

No. 14 rue Carondelet.

Dix-huitième état de situation annuel.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année se terminant le 31 décembre 1887.

Primes d'incendie	$198,521 36	
Primes de rivières	23,660 99	
Primes maritimes	6,880 65	
Primes non acquises, 31 décembre, 1886	73,616 52	$302,679 52
A déduire—		
Primes non acquises, 31 décembre, 1887	$78,737 07	
Primes remboursées	20,336 28	
Réassurances	22,008 48	
Commissions	21,870 08	143,011 91
Primes nettes acquises		$159,667 61
A ajouter intérêt, profits et pertes		56,429 48
Total recettes		$216,097 09
Moins—		
Pertes d'incendies payées	$112,048 65	
Pertes de rivières payées	9,481 82	
Pertes maritimes payées	2,345 76	
Pertes non ajustées et non échues	19,775 11	
Dépenses de bureau et d'agences, Board of Underwriters, taxes et licences	34,525 54	178,176 88
Profits nets		$37,920 21

ACTIF.

Bons de la ville de la Nlle-Orléans	$243,045 00
Consolidés de l'Etat de la Louisiane	135,900 00
Actions de banques et autres	136,175 00
Billets à ordre	26,711 12
Argent comptant	7,605 63
Propriétés foncières	41,864 51
Primes en voie de collection	32,379 26
	$623,080 52

PASSIF.

Capital-actions	$375,000 00
Réservé pour primes non acquises	78,737 07
Réservés pour pertes non payées, 1887	19,775 11
Réservé pour pertes non payées des années précédentes	2,274 35
Dividendes non payés	21,650 00
Surplus	125,693 99
	$623,080 52

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.
LLOYD R. COLEMAN, Président.
GEO. H. FROST, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans.
Fait et signé sous serment pardevant moi, notaire, ce 17me jour de janvier 1888.
CHAS. G. ANDRY, Notaire.

Nous, membres du comité de finances de la Compagnie d'Assurances Mechanics and Traders, certifions par les présentes que nous avons examiné l'actif de la dite compagnie et que nous en avons jugé l'évaluation, comme ci-dessus, vraie et correcte.
ROB'T. MAXWELL, Chairman.
G. W. SENTELL,
P. G. GIBERT,
FRED'K WING.

Le Conseil de Direction, à sa réunion annuelle tenue le 16 du courant, a résolu de payer sur demande (en outre du premier intérêt semestriel déclaré le 1er juillet, 1887) CINQ POUR CENT, second intérêt semestriel sur le capital de la Compagnie.

DIRECTEURS.

J. A. Braselman,	Robt. Maxwell,
P. J. Cockburn,	Simon E. Marx,
H. T. Cottam,	F. J. Odendahl,
Lloyd R. Coleman,	Wm. A. Phelps,
O. Elmer,	G. W. Sentell,
J. M. Frankenbush,	A. M. Silbernagel,
Walter G. Flower,	W. B. Thompson,
P. G. Gibert,	Jos. Vignes,
Chas. Holloway,	A. Xiques,
C. Hernandez,	J. M. Walsh,
N. Landry,	T. S. Waterman,
I. L. Lyons,	Fred'k Wing,
A. G. Lobdell,	W. Y. West,
Colonel T. L. Macon,	W. G. Wheeler,
J. A. C. Wadsworth	P. Werlein.

20 jan—1m

21me Etat de Situation Annuel DE LA Compagnie d'Assurances Germania

De la Nouvelle-Orléans

CONFORMÉMENT aux exigences de la charte, la compagnie publie l'exposé suivant pour l'année finissant le 31 décembre 1887:

Primes sur incendie	$183,534 79	
Primes sur mer	3,229 87	
Primes sur rivières	1,189 34	
Totales primes		$187,954 00
A ajouter: Risques non acquises de 1886		37,801 16
Total		$225,755 16
A ajouter Intérêt, profits et pertes	$33 077 60	
Moins appointements et dépenses générales	12,224 12	20,853 54
Fonds de surplus de 1886		19,367 02
		$265,975 72
Pertes payées—		
Sur primes d'incendie	$84,478 60	
Sur primes de mer	3,138 61	
Sur primes de rivières	1,756 17	$89,372 81
Compte de réassurances		64,630 77
Primes remboursées et commissions		45,887 87
Taxes d'Etat et de ville, Bureau des Underwriters, corps de sauvetage, souscriptions		6,923 77
		$176,813 22
Total		$89,162 50
Réserve pour—		
Primes non expirées	$37,146 53	
Pertes non payées	12,649 95	
Dividende 5 0/0 déclaré en juillet 1887	10,000 00	
Dividende 5 0/0 déclaré en janvier 1888	10,000 00	
Fonds de surplus de 1887	19,367 02	
	$89,162 50	$89,162 50

ACTIF.

Billets reçus pour primes	64 00
Primes en collection	36,959 52
Prêts sur nantissements	9,850 50
Prêts sur hypothèques	5,925 00
Bons des Etats-Unis et d'Etat, bons consolidés et bons à primes de ville	99,815 00
Banques, assurances et autres stocks	20,945 00
Bâtisse 51 rue du Camp et autre propriétés foncières	69 619 34
Meubles et installation	3,307 75
En caisse et en banque	32,616 58
	$279,162 50

L'exposé ci-dessus est une copie correcte et exacte des livres de la compagnie.
[Signé] H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, à la Nouvelle Orléans, ce 13me jour de janvier 1888.
W. O. HART, Notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue le 12 courant, il a été résolu de déclarer un second dividende semi-annuel de (5) cinq pour cent, faisant 10 pour cent par an sur le fonds-capital pour l'année finissant le 31 décembre 1887, pour être payé sur demande.

DIRECTEURS.

H. ZUBERBIER,	HERM. CURTIUS,
J. J. WECKERLING,	J. J. LANGLES,
J. HASSINGER,	J. E. MERILH,
P. W. DIELMAN,	JOHN THORN,
J. B. MEYERS,	LOUIS GRUNEWALD,
GEO. H. BRAUGHN,	A. G. RICKS,
FRANK VATTER,	W. W. HUCK,
	C. B. FISCHER.

15 jan—1m

L'annuaire de Soards.—Cet important ouvrage renfermant toutes les informations qui se peuvent désirer sur la Nouvelle-Orléans ainsi qu'au point de vue industriel, commercial et administratif de cette ville, paraîtra en 1888, comme toutes les années précédentes. M. L. Soards, qui en est l'éditeur depuis une vingtaine d'années, a déjà mis ses agents à l'œuvre.

On ne saurait nier que le produit de la vente d'un livre de ce genre ne couvre jamais les frais auxquels entraîne sa publication; c'est donc sur le patronage des négociants que compte M. Soards, non seulement en leur vendant un exemplaire de son annuaire, mais encore en y publiant les annonces de leurs maisons de commerce.

Les étrangers, on le sait, jettent les yeux sur un *Directory* dans le but de se parfaitement renseigner sur la ville qu'ils visitent, pour savoir si ses affaires y sont brillantes, si ses habitants sont actifs, entreprenants.

Le négociant qui omet de publier une annonce dans cet annuaire méconnaît ses intérêts.

Aucun exemplaire n'en sera vendu hors du bureau de l'éditeur. Ainsi donc, l'homme d'affaire qui n'y souscrit pas s'expose à en être privé. Le livre se vendra $6; et des listes de souscription seront répandues en ville jusqu'au moment de sa publication. S'il arrivait à quelque personne d'en vouloir un exemplaire après la rentrée de ces listes, elle aurait à en faire la demande, par carte postale ou autrement, à l'éditeur, Allée Commerciale, 5.

ARBOREZ VOS DRAPEAUX.

Proclamation de Warwick, Comte Maréchal de l'Empire,

A tous les loyaux sujets de Sa Majesté le Roi du Carnaval, Salut:

Attendu que le Jour de la Fête annuelle de notre Très Gracieux Souverain REX approche, et en l'honneur du grand événement de l'arrivée prochaine de Sa Majesté, tous les sujets sont requis de déployer les étendards royaux à leurs maisons et autres places, à partir du

LUNDI, 16 JANVIER 1888,

en témoignage de leur joie et de l'heureux retour de Sa Majesté, et qu'ils conservent les drapeaux arborés jusqu'après le Mardi-Gras, 14 février 1888.

DIEU SAUVE LE ROI.

WARWICK, Comte Maréchal de l'Empire.
Officiel: ESPY, Septième Secrétaire.
Palais du Carnaval, Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1888, et 1010ème année du règne de Sa Majesté.
15 jan—

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un îlet de terre de valeur borné par les rues Felicity Road, Market, Annonciation, Richard et Constance; avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme le Planters Cotton Press. Ensemble avec les machines, presses et les ustensiles qui y appartiennent dans l'affaire de

Théo. F. Lewis et Robt. K. White vs. Robt. Abbatt et Robt. Abbatt, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 22,949—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 février 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un certain îlet de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations, machines, presses et ustensiles qui y appartiennent, connu et désigné comme le Planters Cotton Press, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, dans cette partie qui est ou anciennement appelée Faubourg Annonciation ou Lacourse, désigné comme îlet numéro quarante-quatre sur le plan original du dit Faubourg Annonciation ou Lacourse, dressé par B. Lafon, voyer, en date du 5 mai 1807, et déposé pour référence en l'étude de P. Pédesclaux, alors notaire en la dite ville de la Nouvelle Orléans. Le dit îlet de terre est borné par les rues Felicity Road, Market, Annonciation, Richard et Constance, divisé en quatorze lots numérotés de un à quatorze inclusivement, et mesurant, plus ou moins, trois cent vingt pieds de face à la rue Annonciation, trois cent quatre-vingt-trois pieds de face à la rue Richard, deux cent quatre-vingt-huit pieds de face à la rue Constance, soixante-cinq pieds de face à la rue Felicity Road, et trois cent vingt cinq pieds de face à la rue Market.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17janv—17,24,31—7.14,18fév

ANNONCES JUDICIAIRES,

Nicholas Connell vs veuve et héritiers de Henry C. Weymouth.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 6,231.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et la Commercial place, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI 18 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un îlot de terre situé dans l'ancienne ville de Carrollton, actuellement le Septième District de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné comme îlet 79 "A" sur un plan dressé par Henry A. Bondousquié le 6 avril 1871 et déposé comme plan H au bureau de Théo Guyol, notaire public, et mesure trois cents pieds de face à la rue du Canal ou l'Avenue Carrollton et à la rue Dublin; trois cent vingt-cinq pieds de face aux rues Sixième et Septième.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18 jan—25—1, 8, 15, 18 fév.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Catherine Vogelsanger vs Alexander Mastic.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,928—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 25 février 1888, à midi, de la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Deux certains lots de terre, avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs Elysées, Claiborne, anciennement St-David, Derbigny, anciennement Prosper, et Marigny, désignés par les Nos 16 et 17 sur un plan particulier fait par A. de Armas, ingénieur civil, en date du 20 novembre 1879 et annexé à un acte passé pardevant Oscar Drouett, notaire le 22 janvier 1880; lesquels dits lots mesurent chacun vingt-un pieds un pouce et trois lignes de face à la rue Marigny sur une profondeur de cent dix-neuf pieds entre lignes parallèles, au pied américain.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25 jan 25—fév 1 8 15 22 25.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de bâtisses et améliorations situées au West End, ensemble avec le bail de valeur pour le terme non expiré.

Michael T. Carroll vs. Daniel Wilson, Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21 893—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 7 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tout et particulièrement les bâtisses et améliorations situées sur le lot de terre désigné par le numéro neuf sur un plan de D. M. Broenan, voyer de ville, et qui a été déposé en son bureau au dedans de la levée au West End au-dessus du New-Basin. Le dit lot de terre mesure cent pieds de face sur la levée sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles, le terme non expiré du bail dans le dit lot de terre et ensemble avec le bail pour le terme qui a été fait à Michael T. Carroll par la ville de la Nouvelle-Orléans conformément à un acte passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le 28 mai 1883, enregistré au bureau de transferts livre 210 folio 86.

Le dit bail expire le 25 avril 1908, à laquelle date les dites bâtisses et améliorations, et autres améliorations érigées et construites sur le dit terrain, deviendront la propriété de la ville de la Nouvelle-Orléans, sans autre frais ou charge.

Pour plus amples informations la copie du bail peut être examinée à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus pour le terme non expiré du bail au détriment du plaignant formant un acte passé avant John Pendergast, notaire, le 14 mai 1887.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26jan—26, 31—fév 5 7.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Abraham Kory vs Mme Catherine ou Katarina Kuhlman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,035—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale Place, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 29 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages qui y appartiennent, situés dans le Deuxième District, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Marais, Douane et Tréme, désigné par le numéro dix de l'îlet vingt-six, et mesurant au pied américain, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Bienville sur une profondeur de cent dix-neuf pieds entre lignes parallèles.

Acquis par la défenderesse de Louis Imbolt, conformément à un acte passé pardevant Robert J. Ker, notaire, le 5 avril 1875, enregistré au bureau de transfert livre 103 folio 742.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
28 jan—28—fév 4.11.18.25.29

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. B. Maguard vs. Antoine Renaud.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,253—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Dumaine, Royale et Ste. Anne, lequel dit lot mesure soixante et un pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de soixante pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue Bourbon, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, voies et privilèges qui y appartiennent au dit lot de terre, sans exception.

Acquis par le défendeur de J. B. Socola, conformément à un acte passé pardevant Joseph Cuvillier, notaire, le 12 mai 1871.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
25janv—25fév 1 8 15 22 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

William N. Grunewald vs Joseph Patzelt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 22,687.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Tonti et Rocheblave, désignés par les numéros Treize, Quatorze et Quinze sur un plan dressé par A. de L. Young, voyer, le 3 janvier 1863, déposé en l'étude de Hugh Madden, ancien notaire; lesdits lots mesurent comme suit, à savoir:

Le lot numéro treize mesure trente-un pieds de face à la rue Rocheblave sur une profondeur de cent quarante-trois pieds, entre lignes parallèles, étant borné sur le côté plus près de Douane par le lot quatorze et sur une allée de dix pieds de largeur, et dans le fond par une allée de onze pieds huit pouces et quatre lignes de largeur.

Le lot numéro quatorze mesure trente-un pieds de face sur la rue Rocheblave, sur une profondeur de cent quarante-trois pieds; le lot numéro quinze mesure trente-un pieds de face à la rue Rocheblave sur une profondeur de cent quarante-trois pieds, étant borné du côté vers la rue Douane par une allée de dix pieds de largeur, et les lots quatorze et quinze sont aussi bornés dans le fond par une allée de onze pieds huit pouces et quatre lignes de largeur.

Acquis par le défendeur de Rudolphe Godefroy, conformément à un acte passé pardevant A. Dortocourt, Jr., notaire le 21 juillet 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25jan—25—fév 1 8 15 22 25

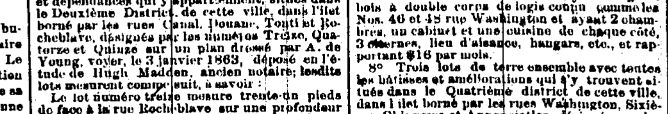

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE KASPAR AUCH.

Propriétés de valeur améliorées et vagues, dans le Premier, le Quatrième et le Sixième District.

Presse à coton de valeur dans la rue de l'Annonciation. Toute la façade de la rue Richard à la rue Market.

Trois maisons en briques à deux étages.

—ET—

Cottage en bois couverts en ardoises dans la rue Jackson entre Peters et Rousseau.

Cinq maisons en bois à un étage au coin des rues Ste-Marie et Religieuse.

Six cottages en bois au coin des rues St-Andrew et Constance.

Résidence en briques à deux étages No. 53, Avenue Washington.

Cottage à double corps de logis Nos 46 et 48 Avenue Washington.

Trois terrains avec cottage au coin de la rue Chippewa et de l'Avenue Washington.

Résidence en briques à deux étages au coin des rues Carondelet et Philip.

Maison en bois à deux étages No. 556 rue Carondelet.

Le cottage nouvellement bâti à double corps de logis No 554 et 554 1/2 rue Carondelet.

L'îlet de terre de choix borné par les rues Washington, Sixième, Magnolia et Clara, avec bâtisses, laiterie, etc.

Trois terrains de choix pour bâtir dans la rue Austerlitz, près Constance.

Cinq terrains de choix pour bâtir au coin des rues Constance et Cadiz.

Deux terrains de choix pour bâtir dans la rue Valence, près Carondelet.

Deux terrains de choix pour bâtir dans la rue Carondelet, près Valence, avec les débris qui s'y trouvent.

Succession de Kaspar Auch, décédé.

Dossier No. 16,667.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet — SAMEDI, 11 février 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D," en date du 6 juillet, 1886, dans l'affaire de la succession de Kaspar Auch, dossier No. 16,667, il sera vendu à l'encan:

Premier District.

1° Une certaine portion de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, située dans le 1er district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Richard, Chippewa et Market, désigné comme îlet No. 32, et mesurant, plus ou moins, 320 pieds de face à la rue Annonciation sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 6 lignes, entre lignes parallèles, mesure américaine formant toute la façade du dit îlet sur la rue de l'Annonciation, entre Richard et Market.

AUSSI—Une autre portion de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent situés dans le même district et le même îlet que la dite partie de terre et formant partie du lot No. 5 et mesurant 5 1/2 pouces de face à la rue Richard sur 63 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles; cette portion de terre est bornée du côté vers le bord de la rue Chippewa par le reste du dit lot, et du côté qui regarde la rue Chippewa par le reste dudit lot No. 5. La portion de terre ... comprend la propriété connue sous le nom de

"PLANTERS' PRESS YARD."

Quatrième District.

2° Un certain lot de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet No 5, borné par les rues Rousseau, Jackson, Joséphine et Peters, désigné par la lettre A, et mesurant 52 pieds de face à la rue Jackson sur 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en trois maisons en briques à deux étages, couvertes en ardoises, connues comme Nos 19, 21 et 23 rue Jackson; elles ont chacune 6 chambres, une citerne, des lieux d'aisance, un hangar, etc., rapportant environ $31 de loyer par mois.

3° Un certain lot de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet No. 30, borné par les rues Jackson, Peters, Joséphine et Rousseau, désigné par la lettre B, et mesurant 31 pieds 4 pouces de face à la rue Jackson, 25 pieds de largeur dans le fond sur 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne latérale qui le sépare du lot A, et à la ligne de côté, celle qui est proche de la rue Peters une profondeur ... la rue Jackson, de 127 pieds 10 pouces 5 lignes, d'où il se prolonge à angles droits vers la rue Rousseau, à une distance de 6 pieds 4 pouces, enfin avec une nouvelle profondeur de 31 pieds 11 pouces 3 lignes jusqu'à la ligne du fond.

Les améliorations consistent en un cottage en bois, couvert en ardoises, connu comme No 17 rue Jackson, lequel renferme 6 chambres, une citerne, un hangar, des lieux d'aisance, etc., avec tuyaux à gaz dans toute la maison. Cette propriété rapporte un loyer de $15 par mois.

4° Deux lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par Felicity Road, Ste-Marie, Religieuse et Rousseau et désignés par les Nos 1 et 2, le lot No 1 formant le coin des rues Religieuse et Ste Marie et mesurant 85 pieds 9 pouces de face à la rue Ste Marie, sur une profondeur de 141 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à la rue Religieuse et 120 pieds de profondeur sur la ligne du côté opposé qui le divise du lot No 2 et 5 pieds 3 pouces de large dans le fond, où il est aussi borné par le dit lot No 2; le lot No 2 mesure 27 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Ste Marie, une même largeur dans le fond sur le côté proche le lot No 7, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 1/2 lignes sur la ligne du côté le plus rapproché de la rue Rousseau, le divisant du lot No 3 et sur la ligne de côté opposée le divisant du lot No 1, à une première profondeur de la rue Ste Marie de 120 pieds, puis il court à angles droits vers la rue Religieuse 5 pieds et 3 pouces et puis à une profondeur et une façade sur la rue Religieuse de 9 pieds 6 pouces et 8 1/2 lignes jusqu'à sa ligne du fond à la ligne de division du lot No 7. Les améliorations consistent en 5 maisons contenant 2 chambres chacune, citernes, etc., et louée $22 par mois.

5° Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Joséphine, Laurel, St. André et Constance, désigné par le No 33, mesurant 40 pieds 9 pouces de large dans le fond, et 100 pieds de profondeur et face à la rue St. André et formant le coin des rues Constance et St. André. Les améliorations comprennent six maisons en bois à un corps de logis, connues comme les Nos. 178 à 188 de la rue St-André et ayant deux chambres et un cabinet à chaque maison, citerne, etc., et rapportant environ $37 par mois pour toutes.

6° Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Washington, Quatrième, Chippewa et St. Thomas, désignés par les Nos 1 et 2, le lot No 1 formant le coin des rues Chippewa et Washington, et mesure 30 pieds de face à la rue Washington, 32 pieds et 2 pouces de large dans le fond, sur une profondeur et une façade sur la rue Chippewa de 100 pieds et 5 lignes et une profondeur sur la ligne du côté opposé, le divisant du lot No 2, de 100 pieds; le lot No 2 mesure 31 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence en briques à deux étages connue comme le No 53 avenue Washington, ayant un corridor, 7 chambres, gaz et installations, citernes et puits, jardin sur le côté, arbres fruitiers, cour pavée, etc., valant $40 par mois.

7° Une portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Sixième, Washington, St-Thomas et Chippewa, désignée par la lettre "E," de l'îlet No 58, et mesure 35 pieds 3 pouces de face à la rue Washington sur 100 pieds 8 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage en bois à double corps de logis connu comme les Nos. 46 et 48 rue Washington, et ayant 2 chambres, un cabinet et une cuisine de chaque côté, 2 citernes, lieu d'aisance, hangars, etc., et rapportant $16 par mois.

8° Trois lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Washington, Sixième, Chippewa et Annonciation, désignés par les Nos 1, 2 et 5; les dits Nos 1 et 2 mesurent chacun 32 pieds 6 pouces de façade sur la rue Washington sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 5 mesure 30 pieds de face à la rue Chippewa sur 130 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; le lot No 1 forme le coin des rues Washington et Chippewa.

Sur le lot No 1 il y a une petite maison en bois occupée par un boucher et un magasin de fruits et le tout rapporte $25 par mois.

9° Trois terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième district de cette ville, îlet borné par les rues Carondelet, Philippe, St-Charles et Jackson, et portant les Nos 1, 2 et 3, et contigus. Ils mesurent comme suit: Le No 1 forme l'angle des rues Carondelet et Philippe, et a 33 pieds de façade rue Carondelet sur 120 pieds 3 pouces et 7 lignes de profondeur et de façade rue Philippe; 120 pieds de profondeur sur la ligne le divisant du terrain No 2; il a 41 pieds 7 pouces et 5 lignes de largeur dans le fond. Les terrains Nos 2 et 3 ont chacun 30 pieds de façade rue Carondelet sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent sur le terrain No 1, une maison en bois à deux étages portant le No 558 de la rue Carondelet. Cette dernière a 7 chambres, citerne, auvents, etc.; elle rapporte $20 par mois. Sur le terrain No 2, il y a une maison en bois à deux étages, portant le No 556 rue Carondelet; elle a 8 chambres, citerne, etc.; elle rapporte $25 par mois. Sur le terrain No 3, il y a une nouvelle maison cottage double en bois, couverte en ardoises, portant les Nos. 554 et 554 1/2 rue Carondelet; elles ont 6 chambres, citerne, auvent, et gaz de chaque côté dans toute la maison, cour pavée, etc.; elles rapportent chacune $20 par mois et sont louées.

PAR W. I. HODGSON

10° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le quatrième district de cette ville, désigné par le lot No. 27 et borné par les rues Magnolia, Clara, Sixième et Washington, subdivisé en 28 terrains numérotés de 1 à 28 inclusivement, et mesurant comme suit: Les terrains de 1 et de 22 à 28; inclusivement, (8 terrains) sont contigus, le terrain No. 1, formant le coin des rues Washington et Magnolia, et mesure 30 pieds 1 pouce et 1 ligne de façade rue Washington sur 128 pieds de profondeur et de façade rue Magnolia; les terrains 2, 3 et 28 mesurent chacun 30 pieds 6 pouces de façade rue Washington sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les terrains 24, 25, 26 et 27 mesurent chacun 30 pieds de façade rue Washington sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain 22 forme l'angle des rues Washington et Clara et mesure 30 pieds 1 pouce et 2 lignes rue Washington et 128 pieds de façade et de profondeur sur la rue Clara. Les terrains 2, 3, 4, 5, 6 et 7 sont contigus et mesurent chacun 32 pieds de façade rue Magnolia sur 121 pieds 7 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles.

Les terrains 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 sont contigus et mesurent comme suit: Le terrain No. 8 forme l'angle des rues Sixième et Magnolia, et mesure 30 pieds 1 pouce et 1 ligne de façade rue Sixième, sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles. Les Nos 9 et 11 mesurent chacun 30 pieds 6 pouces de façade rue Sixième, sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles. Les terrains 10, 11, 12 et 13 mesurent chacun 30 pieds 6 pouces de façade rue Sixième sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles. Le terrain No 15 forme le coin des rues Sixième et Clara et mesure 30 pieds 1 pouce et deux ligne de façade rue Sixième, sur une profondeur et façade rue Clara de 128 pieds entre lignes parallèles. Les terrains Nos 16, 17, 18, 19, 20 et 21 sont contigus et mesurent chacun 32 pieds de façade rue Clara sur 121 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison en bois ayant 5 ou 6 chambres, citerne, etc. Elle est louée comme vacherie à $12 par mois, avec privilège de 3 mois d'avis pour la possession. Le hangar extérieur et 1/2 de l'écurie appartiennent au locataire.

Sixième District.

11° Trois terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Constantinople, Austerlitz, Constance et Laurel, désignés par les Nos 16, 17 et 18, contigus et mesurant chacun 28 pieds 10 pouces et 3 lignes de face rue Austerlitz, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Terrains de choix pour y bâtir.

12° Cinq terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Cadiz, Constance, Jena et Laurel, désignés par les lettres A, B, C, D et E, du carré d'îlet No 175. Les terrains A, B et C sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de façade rue Constance, sur 100 pieds de profondeur. Le terrain A forme le coin des rues Constance et Cadiz. Le terrain D mesure 30 pieds de façade rue Constance, sur une profondeur de 100 pieds. Le terrain E mesure 30 pieds de façade rue Cadiz sur une profondeur de 150 pieds, le tout entre lignes parallèles, et sont contigus aux limites intérieures des terrains A, B, C et D.

Il y a une petite maison en bois sur chacun des terrains E et D, ayant 3 chambres, citerne et auvent. Chaque maison rapporte $8 de loyer par mois.

13° Deux terrains avec toutes les bâtisses, et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Valence, Baronne, Cadiz et Carondelet, désignés par les Nos 19 et 20 dans le carré d'îlet No 439. Les dits terrains sont contigus et mesurent chacun 32 pieds de façade rue Valence sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Deux terrains de choix pour y bâtir, chemin coquillé et gaz devant, sont élevés et secs, dans un voisinage hautement apprécié.

14° Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet le même que le précédent, portant les Nos 23 et 24. Les dits terrains sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de façade rue Carondelet, sur 154 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Sur ces terrains sont les débris de briques, etc., d'une maison à deux étages détruite par un incendie, barrière, et en bon état, un bon site pour y construire. Le tout des dimensions conforme plus ou moins d'après les plans de Williams et Patton, architectes et voyers, et peuvent être vus à la vente.

Conditions—Un quart ou plus comptant, à l'option des acquéreurs et la balance en paiements égaux à un, deux et trois ans avec 7 0/0 d'intérêt du jour de la vente jusqu'au paiement. Les billets de crédit seront divisés en coupons à la satisfaction des parties intéressées, garantis par hypothèque spéciale et les privilèges du vendeur, et le fondement en cas de procédures, l'assurance et le transfert des polices, et toutes les autres clauses de garanties usuelles, y compris le pacte de non aliénation. Les divers acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1888, et au moment de leurs enchères et feront un dépôt en argent comptant de 10 0/0 sur les lieux pour les ventes.

Les revenus reviennent aux acquéreurs du jour de la vente.

Actes de vente pardevant Andew Héro Jr. notaire, No 17 Commercial Place, aux frais des acquéreurs, ainsi que les taxes dues et exigibles en 1888.
8 jan—fév 15, 22, 29—5, 11 fév.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Francisco P. Martinez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 22,2?7—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par William John Martinez administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
31jan—31—fév 4 9

Succession de Philip Schaefer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,150—Division E—Attendu que Mme. Thérèse Schaefer a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Philip Schaefer, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
29 janv—29 fév—3, 7.

Succession de Mme Margaretha Ostringer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,156—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par William Harder, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
29janv—29—3.7.fév

Succession de Ann Baron.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,387—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Julia Marchal, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
29 jan—29—fév 3 7

Succession de Alphonse Emile Bignon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,574—Division D—Attendu que Mary Louisa Harrison, veuve de Alphonse Emile Bignon, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Alphonse Emile Bignon, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
28 jan—28 fév 2,5

Succession de David Teelers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 20,479—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Gabriel Villeré, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
28 jan—28—fév 2 5

Succession de Francis X. Leray.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,122—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par les exécuteurs testamentaires de cette succession ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
24 jan—24, 28, 2 fév

Succession de F. W. [illegible].

COUR CIVILE DE DISTLICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,154—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par John Weber et John M. Spengler, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27 jan—27,31—fév 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Andrew Stein vs Jacob Burger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,956—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 21 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé et se trouvant dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clouet, Marais, Feliciana et Urquhart, désigné par le numéro six sur un plan fait par C. Boudousquié, architecte et déposé en l'étude d'Octave Morel, notaire en cette ville; le dit lot mesure trente et un pieds de face à la rue Clouet sur une profondeur de cent quatre pieds six pouces et six lignes.

Acquis par Jacob Burger de Andrew Silbernagel, par acte passé le 1er jour de mai 1873 pardevant W. J. Castell, ancien notaire en cette ville, enregistré au bureau de transfert livre 100 folio 739.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
19 jan—19 26—fév 2 9 16 21.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT

Groceries et Meubles.

Succession de Madame Veuve Louis Merle.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—LUNDI, 13 février 1888, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Ste Anne et Dauphine, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 janvier 1888,

Le fonds d'un magasin de groceries d'après inventaire enliassé en cour.
Aussi—Un lot de meubles de maison.
Conditions—Comptant.
31 janv—31—fév 7 12

Propriété No 31 rue Dauphine, près de la rue du Canal, entre les rues Douane et Bienville.

Maison rue St. Pierre No 406.

Succession de Mme veuve Louis Merle.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,870.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 3 mars 1888, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 janvier 1888, les propriétés suivantes, savoir:

1° Un certain lot de terre, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Dauphine, Bourgogne, Bienville et Douane, mesurant 31 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Dauphine, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur. Ensemble une maison de plusieurs chambres, hangars, hydrant, lieux d'aisance, etc.

2° Un autre lot de terre situé dans le même district, dans l'îlet renfermé par les rues St-Pierre, Miro, Tonti et la Promenade Carondelet, mesurant 42 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue St-Pierre sur 100 pieds de profondeur vers la rue Miro, 166 pieds 4 pouces 2 lignes sur la ligne vers la rue Tonti et 78 pieds 3 pouces 4 lignes sur la ligne du fond.

Ensemble une maison basse, couverte en ardoises, ayant galerie devant et sur le côté, six chambres, chambre à bain, lieux d'aisance, etc., etc.

Dans la cour, deux citernes, hangar, poulailler, jardin avec arbres fruitiers et fleurs, cour carrelée, etc., etc.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse quelques jours avant la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Actes de vente pardevant H. Forcelle, notaire aux frais des acquéreurs, y compris les taxes d'Etat et de ville payables en 1888.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de vente sera exigé des acheteurs.
31 jan—4, 11, 18, 25 fév—3 mars.

Résidence en briques, rue du Canal No 198, entre les rues Dryades et Remparts.

Deux terrains formant l'encoignure des rues Johnson et Canal.

Un grand terrain de prix sur la rue Rampart, entre les rues Julia et Girod.

Succession Dr Armand Mercier—No 15 204—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 3 mars 1888, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St. Charles, Nos. 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 24 janvier 1888, les propriétés suivantes appartenant à la susdite succession, savoir:

1° Un lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Canal, Commune, Dryades et Remparts; lequel lot de terre mesure 28 pieds 10 pouces de face à la rue du Canal sur 127 pieds 10 pouces de profondeur. Ensemble, une résidence en briques à étage avec entre-sole et ayant corridors d'entrée, galerie devant, derrière et sur le côté et ayant treize chambres, cour carrelée, hydrant, porte cochère, etc., etc.

2° Deux lots de terre situés dans le même district, dans l'îlet compris entre les rues Canal, Gasquet, Johnson et Galvez, désignés par les Nos 6 et 7.

Le lot No 6, mesure 26 pieds 3 pouces de face à la rue du Canal, sur 109 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles et faisant face à la rue Johnson.

Le lot No 7 mesure 26 pieds 4 lignes de face à la rue du Canal, sur 109 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

3° Un terrain vacant de prix situé dans le même district, renfermé par les rues Baronne, Dryades, Girod et Julia, mesurant 31 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Baronne, sur 96 pieds 6 pouces 5 lignes de profondeur. Lequel lot de terre étant à une distance de 25 pieds 6 pouces 4 lignes de l'encoignure Girod.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance à 1, 2 et 3 ans ou moins à l'option des acheteurs, lesquels billets seront garantis par hypothèque, et portant sept pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement avec toutes les clauses pénales d'usage.

Actes de vente pardevant Alphonse Phillips, notaire aux frais des acquéreurs et y compris les taxes dues en 1888.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de l'adjudication sera exigé des acheteurs.
31 janv—31—fév 4, 11 18, 25—mars 3.

Ardoises, Cheval, Charrettes, Buggy, Harnais, etc., etc.

Succession de John Lynch.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—LUNDI, 6 février 1888, il sera vendu à 11 heures du matin, rue Tchoupitoulas entre les rues Enghien et Poète, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté 24 janvier 1888—

Un lot d'ardoises de différentes dimensions, 2 charrettes, un buggy, un lot de harnais, un cheval, etc.
Conditions—Comptant.
25 jan—25 31—fév 5

M. M. Borges vs ses créanciers.

No 17,519.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—VENDREDI, 3 février 1888, il sera vendu à 11 heures du matin, à son magasin à l'encan, encoignure Passage de la Bourse et de la rue Bienville, en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la susdite Cour, signé le 3 janvier et rendu le 10 du même mois et année—

Trois grandes coquilles d'huîtres, fines et une pendule.
Conditions—Comptant.
22 jan 27—fév 3

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE

Quincaillerie! Quincaillerie! Quincaillerie!

Succession de J. S. Aitkens et Mme Catherine Aitkens, sa femme.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Dossiers Nos 5447 et 21,375.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur—Bureau No 9 rue Carondelet—JEUDI, 9 février 1888, à 10 1/2 h. a. m., au local Nos. 236 et 242 rue Tchoupitoulas, près de l'encoignure de la rue Delord.

La vente continuera de jour en jour, à la même heure, jusqu'à ce qu'on ait vendu tout le stock, en vertu et conformément à deux ordres de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les successions de J. S. Aitkens, signés par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division "A", daté le 12 décembre 1887, dossier No. 21,375 et un autre dans l'affaire de la succession de Mme Catherine Aitkens, femme de J. S. Aitkens, signé par l'Hon. F. A. Monroe, juge de l'honorable Cour ci-dessus mentionnée, division "C", daté le 6 janvier 1888, dossier No 5,447, pour compte des successions de J. S. Aitkens et de Catherine Aitkens, sa femme, il sera vendu à l'encan—

Tout le contenu de la dite quincaillerie, comprenant un assortiment général de toutes sortes d'outils de quincaillerie, etc., aussi étagères, meubles de bureaux et autres effets mobiliers trop nombreux à énumérer d'après un inventaire enregistré au bureau du greffier de l'honorable cour ci-dessus mentionnée. Les marchandises seront vendues en lots à la convenance des acquéreurs.

Conditions—Comptant avant livraison.
29 jan—29 à date

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE

Un Site de Valeur pour Bâtir.

Rue Magazine, près du Marché de la rue Neuvième.

Succession de Otto Frederick Theisman.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No. 13 rue Carondelet—JEUDI, 23 février 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A" daté le 9 janvier 1888, Dossier No 22,273, pour le compte de la succession de Otto Frederick Theisman, décédé, il sera vendu—

Un lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Camp, Septième et Huitième, désigné comme lot "B" et mesure 24 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Magazine, sur une profondeur de 109 pieds 9 pouces, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance à 1 et 2 ans, en paiements égaux, avec 8 0/0 intérêt, du jour de la vente et toutes clauses de garanties usuelles. L'acquéreur assumera les taxes pour l'année courante de 1888, au-dessus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant Andrew Hero, jr., notaire, aux frais de l'acquéreur.
22 jan—22 31—8 15 25 fév

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Coffre-fort en fer, Railing de bureau, Meubles de bureau, etc.

Bail non expiré, etc.

Dans l'affaire du German American Insurance Company—No. 22,630, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—MERCREDI, 1er février 1888, à 11 heures du matin, au magasin No 162 rue Commune, près Carondelet, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 20 janvier 1888, il sera vendu à l'encan:

Le contenu du rez de chaussée au No 162 rue Commune, conformément à un inventaire déposé à mon bureau, également le bail non expiré du rez-de-chaussée du No 162 rue Commune.

Conditions—Comptant.
21 jan—21 28 31—fév 1

INSTITUTION CURTO.

Pensionnat et Externat,

Coin St-Philippe et Prieur

LES cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiées à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offertes aux élèves sans prix extra.

Il y a un cours d'Espagnol et d'Allemand.
7 sept—

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Meubles de Bureau.

Coffre-fort à combinaison en fer, de Marvin & Cie.

Coffre-fort en fer, installations à gaz, etc.

Dans l'affaire de la liquidation de la maison de commerce Lafitte & Dufilho.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 18,266.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: 46 rue Royale,—LUNDI, 13 février 1888, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, rue St-Louis, entre les rues Chartres et Decatur, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 31 janvier 1888, pour le compte de la susdite affaire:

Un assortiment de meubles de bureau consistant de bureaux petits et grands (sitting and standing desks), chaises, presses à lettres, bibliothèques, installations à gaz, tables de bureaux, régulateurs, divans, etc., etc.

—Aussi—

Un coffre-fort à combinaison en fer de Marvin & Cie; une jolie installation de bureau en bois de chêne (office partition) avec une belle vitre de fantaisie.

Conditions—Comptant.
1er fev—1,4,10 à la vente

Propriété améliorée dans le Premier District.

Coin des rues Gravier et Galvez.

Succession de Lawrence Kenney.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 20,877.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau, 46 rue Royale,—SAMEDI, 25 février 1888, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique à la **Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place**, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 1er janvier 1888, pour le compte de la dite succession la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues **Gravier, Galvez, Perdido et Johnson**, désigné par le No 7, sur un plan dressé par L. Reizenstein, 5 mars 1887, et déposé au bureau de W. J. Castell, notaire public pour la dite ville. Le dit lot de terre formant le coin des rues **Gravier et Galvez**, et mesure 30 pieds de face sur la rue Galvez, sur une profondeur et une façade rue **Gravier** de 100 pieds entre lignes parallèles. Le tout conforme à la même propriété achetée par Alexandre Hasch, d'après un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire public, le 11 avril, 1871.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance à un ou deux ans, à l'option de l'acquéreur, garantie par hypothèque spéciale en lieu du vendeur; ensemble avec toutes les clauses de garanties usuelles ayant trait à l'assurance, aux frais et dépenses etc., etc.

La partie à crédit du prix d'achat portera intérêt à 8 pour cent par an de la date jusqu'à paiement; l'acquéreur assumera le paiement des taxes pour l'année courante 1888.

Acte de vente pardevant Edward Blanchard, notaire, aux frais de l'acquéreur.
21 janv—21 25—fév 4 11 18 25.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le cheval allant le train, "Juge Fenner," buggy, harnais, etc.

Haynes & Rogers vs. Leurs Créanciers.

No 22,908—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 11 février 1888, à 11 heures du matin, devant notre bureau, 17 rue Carondelet, entre les rues Canal et Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 janvier 1888, il sera vendu à l'encan:

Le cheval allant le train connu "Juge Fenner," bay, 15 mains et 3 pouces de hauteur, âgé d'environ 7 ans, et faisant son mille en 2 minutes 30.

Aussi: un buggy, un jeu de harnais, le tout en bon état.
Conditions—Comptant.
1er fév—1,5,10,11.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mulets, Charrettes, Meubles, Etc.

Succession de Théodore Vogelsang.

No. 23,004—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 11 février 1888, à midi, au No 15 rue Rousseau, coin de Felicity Road et Ste Marie, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 janvier 1888, il sera vendu à l'encan pour le compte de la dite succession:

Quatre mulets, 4 charrettes, un lot de harnais, 1 vache, 1 wagon, et meubles de maison et autres articles, conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Conditions—Comptant avant livraison.
31jan—31—5,11fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double

Sur la rue Cleveland, (anciennement Gasquet.)

Succession de Susannah O'Brien.

No 22,974—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 18 février 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 16 janvier 1888, il sera vendu à l'encan—

Le cottage double No 139 rue Gasquet ou Cleveland, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gasquet ou Cleveland, Canal, Derbigny et Roman; le lot est le No 28 et mesure 27 pieds de face sur la dite rue Cleveland, sur 109 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Le cottage a 4 chambres et une cuisine à chaque côté, citerne, etc., en bon état. Le voisinage est très central, à proximité du marché, des églises, des écoles et des chemins de fer; un joli site pour des résidences.

Conditions—Comptant, 10 pour cent de dépôt au moment de la vente.
Acte de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Benjamin Ory, notaire public.
15 jan—28—4 11 18fév

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

2 chevaux de trait, 1 voiture, 1 jeu de harnais; aussi, le droit d'occupation et le bail non expiré de la bâtisse au coin des rues Girod et Carondelet.

VENTE DE SYNDIC PROVISOIRE.

Dans l'affaire de B. F. Markey vs ses créanciers, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 23,005.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—LUNDI, 6 février 1888, à 11 heures du matin, au coin de la rue Bourbon, près de la rue du Canal, il sera vendu, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, daté du 31 janvier 1888, la propriété ci-après décrite, savoir:

2 chevaux de voiture;
1 voiture;
1 jeu de harnais; aussi,
Le bail non expiré et le droit d'occupation de la bâtisse au coin des rues Girod et Carondelet.
Le tout selon un tableau enregistré.
Conditions—Comptant.
1er fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence désirable à 2 étages dans le Sixième District, aussi terrains touchant à la propriété ci-dessous.

Succession de Patrick Donnelly.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 22,650.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—SAMEDI 25 février 1888, à midi à la Bourse des Encanteurs Nos. 72 et 74 rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor juge de la dite Cour, en date du 30 décembre 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, savoir:

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 272, borné par les rues Foucher, Aline, Chesnut et Camp désigné par le No. 10 et mesurant 31 pieds de face à la rue Foucher sur une profondeur de 125 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois en usage comme écurie.

2° Un autre lot de terre dans le même îlet désigné par le No. 11 et mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Chesnut, sur une profondeur de 125 pieds de face à la rue Foucher, sur ces deux rues formant l'encoignure entre lignes parallèles.

3° Un autre lot de terre dans le même îlet, désigné par le No 12, touchant au No 11, et mesurant 31 pieds 3 pouces sur la rue Chesnut sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le même îlet, désignés par les Nos 13 et 14 et mesurant chacun 31 pieds 3 pouces de face à la rue Chesnut, sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison en bois solidement bâtie, à deux étages et double corps de logis, couverte en ardoises, ayant huit chambres de chaque côté, ... cour carrelée, ... étant à proximité de plusieurs lignes de chars, marché, école, église, etc.

Conditions comptant.
Acte de vente pardevant Alphonse Phillips, notaire, aux frais de l'acquéreur.
L'acquéreur assumera en sus du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1888.
Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux de la vente.
25 jan—28, 29—fév 4, 11, 18, 25

R. P. Randall,
54 and 56 Baronne St.,
Carriages & Harness,
Boys' Bicycles,
Girls' T...